

« Je suis au milieu de vous
comme celui qui sert. »
Lc 22,27



Interpellation au diaconat permanent

KIT D'ANIMATION

Ce kit pratique est à l'usage des animateurs d'une rencontre
autour de la question de l'interpellation au diaconat.



SERVICE DU DIACONAT PERMANENT DU DIOCÈSE DE PONTOISE

Délégué diocésain : Denis FAUPIN – 06 08 35 30 47 - faupin.denis@gmail.com

PLAN DE LA RENCONTRE

La rencontre dure en moyenne 1h30.

A) Introduction

B) Jeu : « Interpeller au diaconat permanent » (total = 90')

- 1) questions simples autour du diaconat permanent (30')
- 2) partage des réponses (30')
- 3) apports et présentation de références (15')

C) Temps de prière (15')

MATÉRIEL NÉCESSAIRE :

- Des « post'it » (10 par personne participante)
- Des crayons ou stylos (1 par personne)
- Feuilles blanches (9)
- Copies du texte de l'Évangile de Saint Jean (13, 1-17) - Voir en dernière page

MATÉRIEL SOUHAITABLE :

- L'exposition en 7 panneaux sur le diaconat permanent
(contacter Charles Ducrocq : 01 34 71 20 18 – charles-ducrocq@orange.fr)
- La plaquette « Diacres – ministres de l'Église parmi les hommes »
(contacter Charles Ducrocq : 01 34 71 20 18 – charles-ducrocq@orange.fr)
- La plaquette « Devenir diacre en Val d'Oise »
(www.catholique95.com/documents-officiels)
- Le document « Appeler et accompagner des personnes en mission »
(www.catholique95.com/appeler-accompagner)
- Le document « l'interpellation au diaconat permanent »
(contacter Charles Ducrocq : 01 34 71 20 18 – charles-ducrocq@orange.fr)

CONTACT :

Délégué diocésain : Denis FAUPIN

Tél. : 06 08 35 30 47 – Mail : faupin.denis@gmail.com

A) INTRODUCTION.

Une interpellation particulière dans l'Église : le diaconat permanent

Plutôt qu'un apport théorique, interrogeons-nous personnellement et ensemble sur notre perception du diaconat permanent.

Pour cela nous allons jouer avec des post'it au jeu des questions / réponses. A chaque question posée vous répondez brièvement et votre réponse est collectée avec les autres puis anonymement partagée. Cela permet de s'exprimer en vérité. Nous compléterons éventuellement les réponses.

B) JEU : « INTERPELLER AU DIACONAT PERMANENT »

1) 9 QUESTIONS SIMPLES AUTOUR DU DIACONAT PERMANENT (30')

- ⇒ Distribuer 10 post'it à chaque participant.
- ⇒ Poser une à une les 9 questions.
- ⇒ Sur chaque post'it, chaque participant indique le numéro de la question et sa réponse brève.
- ⇒ Afficher les réponses au fur et à mesure.



Question 1

Spontanément inscrivez 3 mots pour qualifier le diaconat permanent.
(Ex : spirituel)



Question 2

A votre avis, pourquoi Vatican II a restauré le diaconat permanent ?
(2 idées maxi)



Question 3

Quels sont les trois axes dans lesquels se déploie le ministère du diacre ?



Question 4

A votre avis, l'Église a-t-elle des « exigences ou conditions » sur la situation des personnes à interpeller ? (état de vie, profession, vie en Église, âge, sexe, citoyenneté,...)



Question 5

Donner une ou deux réticences personnelles à interpeller des hommes à une réflexion en vue du diaconat permanent ?



Question 6

Connaissez-vous le nombre de diacres dans le diocèse ?
A votre avis est-ce souhaitable qu'il y ait plus de diacres dans le diocèse ?



Question 7

Pour vous, quelles seraient les missions à confier aux diacres ?



Question 8

Quelles interrogations avez-vous sur le diaconat permanent ?
(2 maxi)



Question 9

Avez-vous une conviction sur le diaconat permanent ?
Si oui laquelle ?

2) DÉBRIEFING DU JEU – PARTAGE DES RÉPONSES (30')

- ⇒ Les participants sont répartis en 9 équipes correspondant à chacune des 9 questions. (Si le nombre de participants ne permet pas de faire 9 équipes, on répartira les questions de telle manière que chaque équipe ne traite pas plus de 2 questions, toutes les questions devant être traitées.)
- ⇒ Chaque équipe classe ses post'it en fonction du nombre de réponses identiques ou similaires.
- ⇒ Elle partage sur la hiérarchisation à donner aux réponses et les inscrit sur la feuille blanche mise à sa disposition.
- ⇒ Un rapporteur de l'équipe est choisi pour annoncer les résultats et, éventuellement, les commenter.

QUELQUES RÉPONSES SOUVENT ENTENDUES (À GARDER POUR SOI)

Question 1 : 3 mots pour qualifier le diaconat permanent.

Service / Prière / Charité / Témoignage / Disponibilité / Écoute / Marge / Annonce de la Parole de Dieu / Attention / Compétence...

Question 2 : A votre avis, pourquoi Vatican II a restauré le diaconat permanent ?

Moins de vocations sacerdotales / Aider les prêtres / Trop forte cléricisation des ministres avant Vatican II / Retour à l'Église d'origine / Remettre en vigueur un ministère issu de l'Ordre...

Question 3 : Les trois axes dans lesquels se déploie le ministère du diacre ?

Service de la charité / Service de la Parole / Quelques sacrements / Service de l'Église / Liturgie / Prière / Service des tables / Fraternité...

Question 4 : A votre avis l'Église a-t-elle des « exigences ou conditions » sur la situation des personnes à interpeller ? (état de vie, profession, vie ecclésiale, âge, sexe, citoyenneté, ...)

Homme, 35 ans mini, 60 maxi, célibataire ou 10 ans de mariage, baptisé, confirmé, habitant dans le diocèse, vie spirituelle et sacramentelle...

Réponses des équipes...

Question 5 : Donner une ou deux réticences personnelles à interpeller des hommes à une réflexion en vue du diaconat permanent.

Disponibilité / Autres activités (politique, économique, ...) / Charges familiales / Structure trop cléricale du diacre / L'âge / L'incapacité intellectuelle / Leurs manques de connaissances théologiques...

Question 6 : Connaissez-vous le nombre de diacres dans le diocèse ? A votre avis est-ce souhaitable qu'il y ait plus de diacres dans le diocèse ?

Oui, pour aider les prêtres ayant en charge de nombreuses paroisses / Oui, pour les célébrations (mariages, obsèques, baptêmes) / Oui, mais pas beaucoup et pour servir dans l'Eglise / Non, parce que la vocation presbytérale risque de s'occulter.

Question 7 : Pour vous quelles seraient les missions à confier aux diacres ?

Mission auprès de ceux qui sont le plus loin de l'Eglise / Pour la pauvreté qui grandit / Pour préparer aux sacrements / Pour la pastorale des familles / Pour la vie matérielle des familles / Pour aider les prêtres dans leurs ministères...

Question 8 : Quelles interrogations avez-vous sur le diaconat permanent ?

Trop conçu selon le schéma des prêtres / Comment accepter une telle mission quand on est déjà installé dans la vie ? / Pour les épouses des diacres, quelles missions peuvent-elles accomplir dans l'Eglise ? / La définition canonique semble « bâtarde »...

Question 9 : Avez-vous une conviction sur le diaconat permanent ?

Il n'a pas toute la place qu'avait rêvé Vatican II / Pas très visible à part les sacrements / Il n'est pas au service de la paroisse de son lieu de résidence / Service de la charité...

Réponses des équipes...

3) APPORTS ET PRÉSENTATION DE RÉFÉRENCE - CONCLUSION (15')

- ⇒ Après les résultats des 9 équipes, l'animateur présente chacun des panneaux de l'exposition, non pas en reprenant les 9 questions, mais les 7 questions des 7 panneaux de l'exposition.
- ⇒ Il remet la plaquette « Diacres – ministres de l'Eglise parmi les hommes » ou l'autre plaquette « Devenir diacre en Val d'Oise ».
- ⇒ Il répond aux dernières questions posées.

AIDE MÉMOIRE

- Le diacre permanent, par son ordination, est serviteur de la charité (la diaconie), de la Parole, de la liturgie.
- L'appel est inhérent à l'Eglise. Jésus appelle ses disciples. L'Eglise interpelle et invite à se mettre à l'écoute du Seigneur et à se rendre disponible à son appel.
- L'interpellation au diaconat permanent d'hommes mûrs est une proposition spécifique.
- Il est important de connaître ce qu'est le diaconat permanent et les personnes qui peuvent être interpellées.
- Il doit être interpellé pour le bien de l'Eglise et pour son bien personnel et familial.
- L'évêque ordonne au diaconat permanent non pour exercer une fonction mais pour vivre un service à l'exemple du Christ.
- L'interpellation doit être le fruit d'une réflexion dans la prière, de responsables d'une communauté locale (EAP par exemple) non pour une mission particulière locale, mais un appel au service là où l'évêque le jugera nécessaire et compatible avec la personne.
- Après la réponse positive de la personne suite à une interpellation faite par une personne au nom des autres (le curé généralement), l'interpellé demandera à rencontrer le délégué diocésain au diaconat permanent.
- S'en suivra un temps de discernement (18 mois) en couple s'il est marié. A la suite duquel il pourra demander à l'évêque d'entrer en formation.
- La formation, commune avec les diocèses IdF se fait en 6 ans à Orsay (4 WE par an) avec des reprises en diocèse. Des étapes jalonnent cette formation/discernement. L'ordination peut s'envisager en fin de 4^{ème} année.
- De la réflexion pour interpellier une personne jusqu'au moment des institutions qui précèdent de quelques mois l'ordination, la règle de la plus grande confidentialité est de mise afin de conserver au candidat et à l'Eglise toute leur liberté. Ce point est fondamental.

C) TEMPS DE PRIÈRE (15')⁽¹⁾

> PREMIÈRE INTERVENTION :

- **Présentation du sens de ce temps de prière :**

C'est le Seigneur qui appelle. Le groupe qui vient de réfléchir et partager sur l'interpellation au diaconat permanent, est au service du Seigneur comme le serviteur de la parabole des invités qui dit au nom de son maître : « venez, tout est prêt » (Lc 14, 17). Il se met à l'écoute de sa Parole: " Parle, ton serviteur écoute" (1 Sm 3,10).

Un temps de prière et d'intériorisation avant toute interpellation est nécessaire.

- **Introduction à l'écoute de l'évangile :**

- dans la richesse du partage qui vient d'être vécu (appel dans l'Eglise et spécificité du diaconat permanent),
- à la lumière de l' Evangile qui va être proclamé,
- nous prendrons 5 ' de silence pour nous remémorer notre propre histoire personnelle à partir de la question suivante : « **Comment ai-je été appelé et ai-je répondu pour servir mes frères au sein de la communauté chrétienne (Conseil pastoral, EAP, services paroissiaux, autre service ...)?** »

- **Ecoute de l'Evangile de Jean (Jn, 13,1-17)**

- **Temps de silence (5 ')**

> DEUXIÈME INTERVENTION

- **Introduction de ce temps personnel et CONFIDENTIEL :**

Chacun pense personnellement à des hommes qu'il connaît qui sont des témoins du Christ-Serviteur là où ils vivent :

- des paroissiens (engagés au sein de la vie paroissiale), des membres de services et mouvements ecclésiaux, des personnes engagées au sein de la société civile (vie associative, municipale, professionnelle, sociale, familiale, vie de quartier...),
- des hommes qui pourraient être interpellés en vue du diaconat permanent.

- **Temps de silence (5 ')**

> TROISIÈME ET DERNIÈRE INTERVENTION

- **Inscrire un, deux ou trois noms sur le 10ème et dernier post-it.**

Ces noms restent **strictement personnels et confidentiels.**

Chacun s'engage à prier l'Esprit Saint chaque jour pendant la quinzaine à venir

Au terme de ce temps de prière personnelle quotidienne, vous porterez à votre curé, le ou les noms des personnes auxquelles vous avez pensé et pour lesquelles vous aurez prié.

- **Prière de conclusion de la rencontre**

Seigneur Jésus, nous te confions à l'Amour de ton Père, ces hommes dont le nom vient d'être inscrit sur ces post-it.

Envoie ton Esprit - Saint, Esprit de Sagesse, Esprit de Conseil !

Qu'il nous aide à discerner parmi ces hommes que nous portons dans notre coeur et notre prière ceux qui pourront répondre avec douceur, humilité et docilité à ton appel pour le service de ton Evangile et de ton Eglise au coeur du monde et de nos communautés.

Avec le Christ Serviteur venu nous montrer le chemin vers le Père par le service du frère, prions : Notre Père ...

(1) : Ce temps de prière essentiel doit être particulièrement soigné. Une feuille sera remise aux participants pour guider ce moment. Cette page7 peut-être photocopiée. On veillera à lire le passage d'Evangile dans une bible et d'allumer un lumignon auprès d'une icône pour bien marquer ce temps de prière.



EVANGILE SELON SAINT JEAN (13, 1-17)

“

Avant la fête de la Pâque, sachant que l'heure était venue pour lui de passer de ce monde à son Père, Jésus, ayant aimé les siens qui étaient dans le monde, les aima jusqu'au bout.

Au cours du repas, alors que le diable a déjà mis dans le cœur de Judas, fils de Simon l'Ischariote, l'intention de le livrer,

Jésus, sachant que le Père a tout remis entre ses mains, qu'il est sorti de Dieu et qu'il s'en va vers Dieu,

se lève de table, dépose son vêtement, et prend un linge qu'il se noue à la ceinture ;

puis il verse de l'eau dans un bassin. Alors il se mit à laver les pieds des disciples et à les essuyer avec le linge qu'il avait à la ceinture.

arrive donc à Simon-Pierre, qui lui dit : « C'est toi, Seigneur, qui me laves les pieds ? »

Jésus lui répondit : « Ce que je veux faire, tu ne le sais pas maintenant ; plus tard tu comprendras. »

Pierre lui dit : « Tu ne me laveras pas les pieds ; non, jamais ! »

Jésus lui répondit : « Si je ne te lave pas, tu n'auras pas de part avec moi. »

Simon-Pierre lui dit : « Alors, Seigneur, pas seulement les pieds, mais aussi les mains et la tête ! »

Jésus lui dit : « Quand on vient de prendre un bain, on n'a pas besoin de se laver, sinon les pieds : on est pur tout entier. Vous-mêmes, vous êtes purs, mais non pas tous. »

Il savait bien qui allait le livrer ; et c'est pourquoi il disait : « Vous n'êtes pas tous purs. »

Quand il leur eut lavé les pieds, il reprit son vêtement, se remit à table et leur dit : « Comprenez-vous ce que je viens de faire pour vous ?

Vous m'appelez "Maître" et "Seigneur", et vous avez raison, car vraiment je le suis.

Si donc moi, le Seigneur et le Maître, je vous ai lavé les pieds, vous aussi, vous devez vous laver les pieds les uns aux autres.

C'est un exemple que je vous ai donné afin que vous fassiez, vous aussi, comme j'ai fait pour vous.

Amen, amen, je vous le dis : un serviteur n'est pas plus grand que son maître, ni un envoyé plus grand que celui qui l'envoie.

Sachant cela, heureux êtes-vous, si vous le faites. ”

”